



RÈGLEMENT 220-21

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 132-10 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC ROBERT-CLICHE ET SES AMENDEMENTS

- Agrandissement de l'affectation industrielle de Tring-Jonction

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

Article 1. Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule Règlement modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Robert-Cliche et ses amendements, et porte le numéro 220-21.

Article 2. But du règlement

Le présent règlement vise à permuter deux superficies situées dans les affectations industrielle et forestière dans la municipalité de Tring-Jonction.

Article 3. Validité du règlement

Dans le cas où une partie ou une clause du présent règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute.

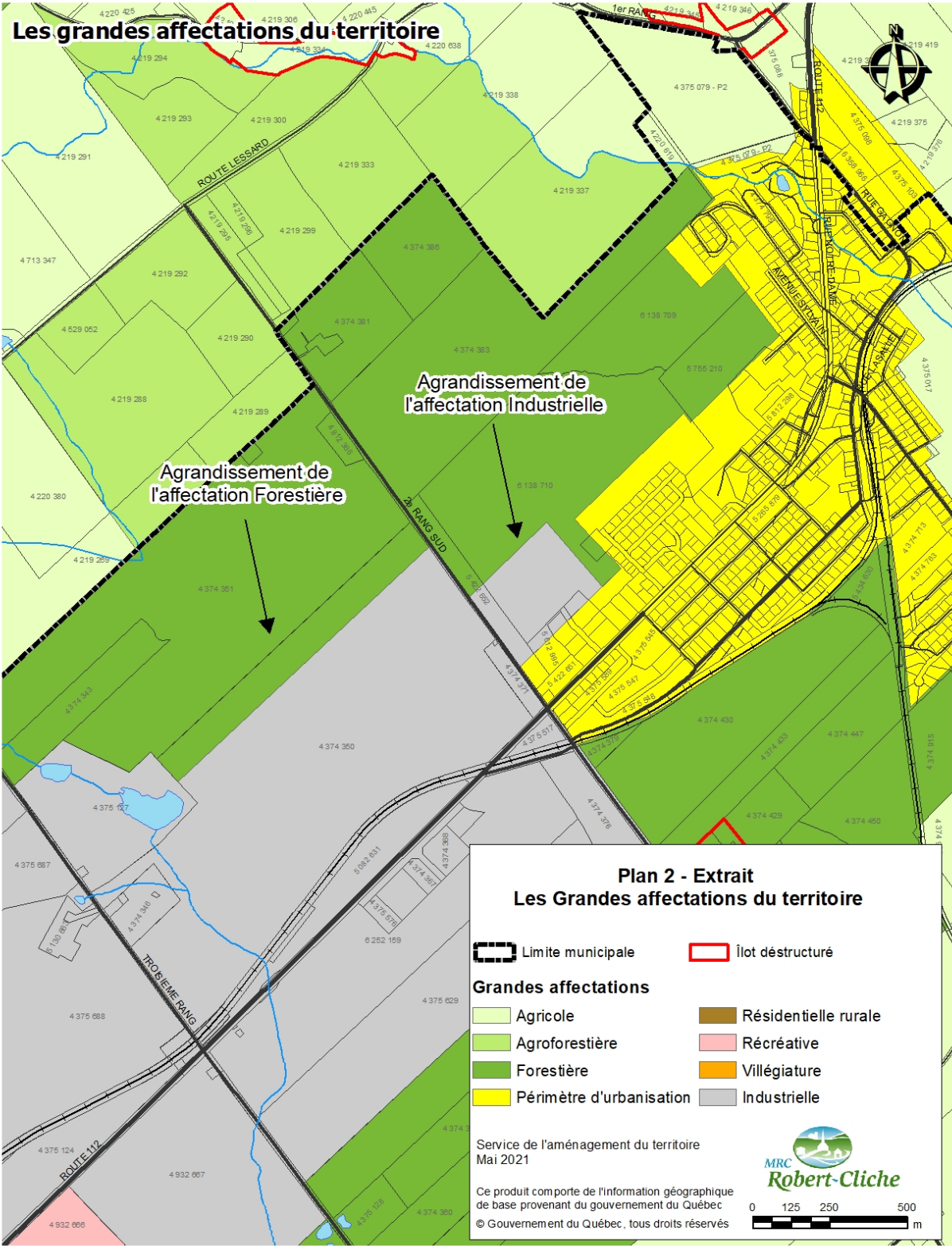
Le conseil de la Municipalité Régionale de Comté Robert-Cliche décrète le présent règlement dans son ensemble, et également article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article, un alinéa ou un paragraphe de ce règlement devait être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Article 4. Plan 2 Les Grandes Affectations du territoire

Le Plan 2 Les Grandes Affectations du territoire est modifié tel que ci-après illustré, de façon à :

- Agrandir l'affectation industrielle à partir de l'affectation forestière, sur les parties de lot 6 138 710, 5 422 652, 5 612 995, 4 374 375, 5 613 054 et 5 612 996 et d'une superficie approximative de 9,87 hectares telle qu'illustrée ci-après;
- À agrandir l'affectation forestière à partir de l'affectation industrielle, sur une partie du lot 4 374 350 et d'une superficie approximative de 11,23 hectares telle qu'illustrée ci-après :



DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 5. **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté à Beauceville, ce date 2021-05-18.



Jonathan V. Bolduc
Préfet



Jacques Bussi res,
Directeur g n ral & secr taire-tr sorier

Avis de motion : 20 janvier 2021

Adoption du projet de r glement : 20 janvier 2021

Adoption du document sur la nature des modifications   apporter : 20 janvier 2021

Avis du ministre sur projet r glement : 9 avril 2021

Assembl e de consultation :  crite du 24 mars au 8 avril 2021

Adoption du r glement : 12 mai 2021

Avis du ministre :

Entr e en vigueur :

Adoption du document sur la nature des modifications   apporter :